



Assemblée des Français de l'étranger

29^{ème} Session - Octobre 2018

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Président : Geoffrey PARTY
Vice-président : Cécile LAVERGNE

MEMBRES ÉLUS

M. BERTE Jean-François
M. CHATEAU-DUCOS Alexandre
M. DELCROIX Jean-Luc
M. HASNAOUI Fwad
Mme HIRSH Nicole
M. LEPELIER Henri
M. MAINGUY Jean-Louis
Mme MARTIN Catya
M. OUEDRAOGO Ousmane
Mme PRATO Régine
M. SARRAZIN Louis
M. SENAC Gérard
M. SEROL Hervé

À l'occasion de cette session d'octobre 2018, notre commission a réalisé 6 auditions.

Certaines ont vocation à être répétées systématiquement et elles constituent en quelques sortes les piliers de nos travaux. Il s'agit de la rencontre avec l'officier de sûreté de l'AEFE et de la rencontre avec le *Centre de Crise et de Soutien*, dans leurs locaux. Rencontre pour laquelle nous avons d'ailleurs à nouveau convié un collègue conseiller consulaire, élu dans un pays ayant vécu une crise récente, à venir partager son expérience, ce qui c'est à nouveau révélé très pertinent.

Une autre rencontre, de très haut niveau, a permis aux membres de notre commission d'avoir un échange direct avec le Président de la *Commission des affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat*. Cette rencontre, du souhait même du Président Christian Cambon, a vocation à devenir elle aussi régulière et a permis un échange riche aussi bien pour les conseillers que pour le sénateur.

Notre commission a également réalisé une visite des locaux de *France Médias Monde* afin de s'entretenir avec l'équipe du groupe audiovisuel sur le rôle et l'impact des médias dans la sécurité des communautés françaises répandues à travers le monde, sujet dont l'étude se poursuivra lors des prochaines sessions comme c'est déjà le cas pour la thématique de la cybercriminalité. A ce sujet, nous avons continué nos travaux en auditionnant l'organisme cybermalveillance.gouv.fr.

Enfin, notre commission a pu conduire une réflexion de haut niveau en auditionnant le criminologue et professeur reconnu, Monsieur Alain Bauer.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
Visite au CdCS – 1 ^{er} octobre 2018	4
Audition de M. Alain Vuong, Chef du Service Prévention et Protection des établissements AEFE.....	6
Visite dans les locaux de France Média Monde.....	10
Audition de Madame Adrienne Charmet, Chargée de mission aux Relations institutionnelles au sein du Dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillance	12
ALAIN BAUER, Professeur de criminologie au CNAM, New-York et Shanghai	14
Visite au Sénat : rencontre avec le sénateur M. Christian Cambon, président de la commission des affaires étrangères de la défense du sénat.....	19
Session d'Octobre 2018 - Résolution	26

Visite au CdCS – 1^{er} octobre 2018

La Commission a été reçue par le nouveau Directeur Monsieur Éric Chevallier son nouvel adjoint Monsieur Alexis Le Cour-Grandmaison, Madame Dana PURCARESCU sous-directrice chargée du centre de situation, Madame Magali Jacquemart, responsable de la communication.

Le nouveau Directeur a insisté sur l'importance d'un lien étroit avec les élus tant Conseillers Consulaires comme à l'AFE. Il a « besoin de nous ».

Madame Dana PURCARESCU qui pilote le centre de situation a fait un point sur les différents travaux en cours au sein du CdCS qui vise à l'amélioration de l'infrastructure informatique et à l'augmentation du niveau de performance et de réactivité. Par ailleurs, une meilleure articulation avec les militaires notamment sur les conditions d'extraction et des plans de contingence sera prête pour la fin de l'année en recherchant une meilleure couverture sur l'ensemble du monde. Des partenariats avec d'autres pays au travers de leurs Ambassades sont également recherchés. Une Convention a été signée avec la Croix Rouge Française afin de permettre de mobiliser les stocks en cas de besoin et ainsi être plus efficient sur le déploiement de matériel et de moyens.

Une campagne de géo référencement des français est en train d'être lancée. Mais cela prend du temps, car un officier d'état civil devra s'en charger. Le géo référencement ne concernera que les personnes qui acceptent de l'être. Il est bon de rappeler que ces données existent déjà sur une base sécurisée en litténaire et que cette année la diffusion de la LEC est interdite dans 15 pays pour des raisons de sécurité.

La réunion se poursuit par un long tour de table au cours duquel les conseillers exposeront les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mandat en matière de sécurité. Seront particulièrement mises en exergue, des pratiques hétérogènes dans le dialogue et la collaboration entre les postes et les élus, des carences d'information et de formation des acteurs locaux impliqués dans la sécurité que sont les élus, les ilotiers ou encore les présidents d'association. De son côté le CdCS est conscient de ces besoins et a entamé un processus d'augmentation des capacités d'expertise des attachés de sécurité ainsi que la mise en place d'un programme de formation des Ambassades en gestion des crises.

La sécurité reste une fonction de proximité et ne peut être gérée à distance.

Le CdCS a insisté sur la présence indispensable des Conseillers Consulaires aux Conseils Consulaires en format Comité de sécurité. Une communication sera envoyée aux postes à ce sujet.

Concernant la formation des élus en matière de sécurité et particulièrement sur le secret des informations dans les pays à risque, le CdCS s'engage à regarder pour 2019 si dans le cadre des formations réalisés dans les postes, un espace d'une ou deux heures puisse être accordé aux élus. Sera également évaluée la possibilité de mettre en place dans certains postes à risque majeur une formation sur place d'exercice de sécurité à partir d'une simulation, comme ce fut le cas au Liban ou plus récemment à Dublin en vue de la visite du Pape.

Le CdCS rappelle que la situation est aussi importante en Europe et l'on tend à l'oublier.

La parole est ensuite donnée à notre collègue Conseiller consulaire en Indonésie, Monsieur Alain-Pierre Mignon, invité pour la circonstance, qui raconte son expérience lors des tremblements de terre de Lombok, qu'il a fortement ressenti à Bali soit à 50 km de l'épicentre. Il a tout d'abord rendu hommage au CdCS sur le travail fait en Indonésie, en soulignant le rôle remarquable de la Consule. Toutefois, il a attiré l'attention du CdCS sur le

manque de personnels présents dans le cas de Lombok surtout lorsque de tels événements se produisent en période de vacances des personnels du Consulat comme ce fut le cas. Monsieur Mignon a rappelé qu'en Indonésie on dénombre 3000 Français installés et des flux de touristes élevés qui porte le nombre de Français présents pendant cette crise à presque 18000.

Le CdCSa rappelé les contraintes humaines et budgétaires auquel il fait face et a confirmé que l'absence d'un Consulat à Bali est un inconvénient. Il faut développer des politiques de ressources humaines afin de ne pas être "personne-dépendant". Toutefois, des points de regroupement existent dans l'école française et dans un hôtel. Des consultations psychologiques sont mises en place par visioconférence en partenariat avec le ministère de la Santé. Par ailleurs, une coopération avec l'Australie et un contact avec les navires américains et britanniques sur place permet de renforcer les moyens humains et logistiques.

Le CdCSa insisté tant pour les résidents comme pour les touristes sur l'importance de s'inscrire sur Ariane et de signaler tout déplacement. Concernant les flux de tourisme, le CdCS nous a informés sur le travail réalisé avec les tours opérateurs afin de connaître les principales tendances et pouvoir anticiper les flux et localiser les futurs voyageurs français.

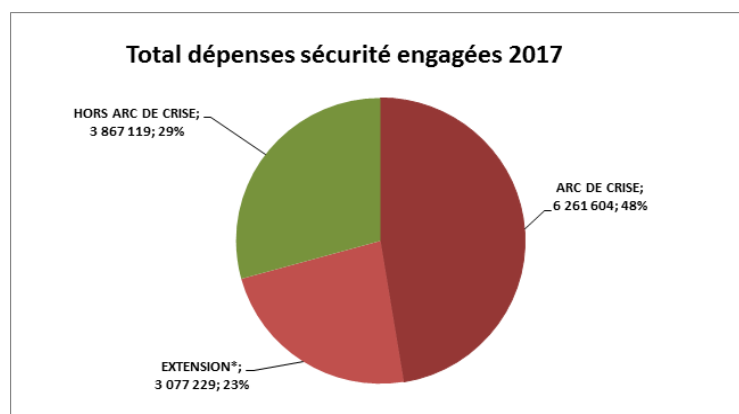
Le CdCSs'est particulièrement félicité de cette entrevue. Les membres de la commission et les responsables du CdCSont unanimement reconnu la nécessité d'un dialogue et d'une coopération renforcés pour optimiser les capacités d'action et de réaction des uns et des autres face aux situations critiques.

Enfin, une proposition de questionnaire à destination des ilotiers a été envoyé par email au CDCS afin qu'il puisse réaliser un état des lieux du système et créer un véritable protocole de l'ilotier.

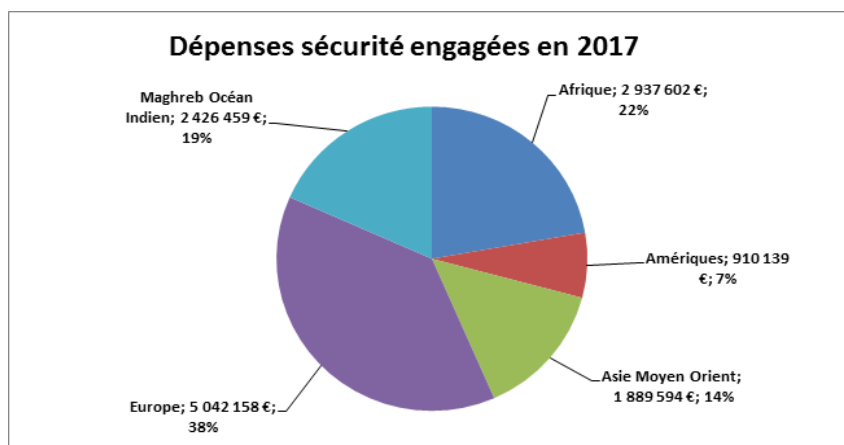
Audition de M. Alain Vuong, Chef du Service Prévention et Protection des établissements AEFE

Le *Service prévention et protection des établissements* articule son action autour de 3 AXES PRIORITAIRES :

1. **ACCOMPAGNEMENT, APPUI et AIDE** aux établissements du réseau en prévention, en situation dégradée ou de crise
 2. **PRÉVENTION SITUATIONNELLE**: planification et réalisation de mesures techniques et organisationnelles de sécurisation des établissements
 3. **La FORMATION** : anticiper / sécuriser / savoir réagir
 - Prévention et Secours civiques
 - Prévention et gestion de crise
 - Management de la sûreté en milieu scolaire
 - Gestion du risque intrusion-attentat
 - Cybersécurité
- Le *Service prévention et protection des établissements* veillera à la mise en œuvre des plans et des instructions relatives à la sécurisation des écoles et des établissements sur l'ensemble du réseau en lien étroit avec la Direction de la Sécurité Diplomatique du -MEAE.
 - Ces mesures sont inscrites dans le cadre général de la circulaire du Premier Ministre du 26 mars 2015, du Plan Vigipirate SGDSN (Secrétariat général de la Défense et de la Sûreté nationale) et de l'instruction interministérielle (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Intérieur) du 12 avril 2017.

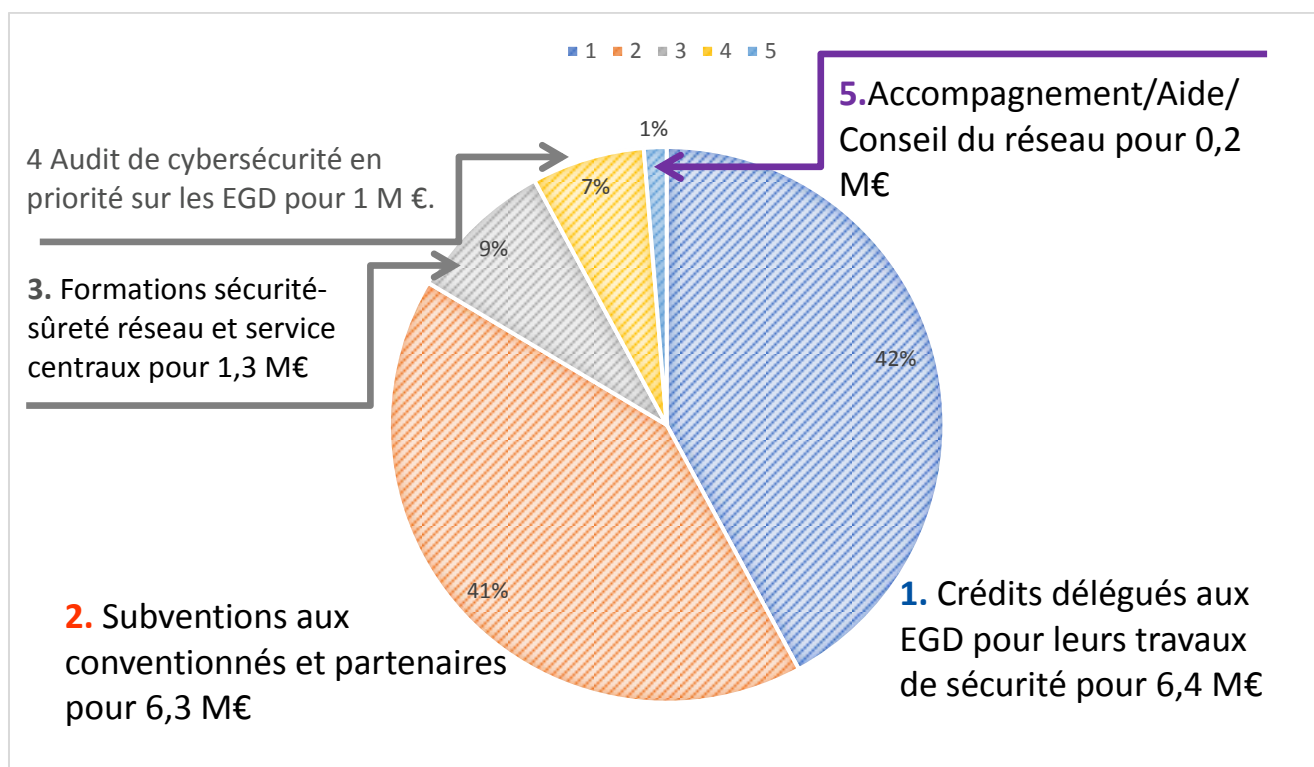


BUDGET 2017 14,4 M€ ; 92% de la subvention engagée soit 13,2 M€ (fin 2017)



Les dépenses de sécurité 2018 devront être engagées en totalité fin 2018.

En 2018, 15,5 M€ de crédits destinés à la sécurité décomposés de la manière suivante :



SERVICE PRÉVENTION ET PROTECTION DES ÉTABLISSEMENTS AEFE

Chef de service : Alain VUONG [-alain.vuong@diplomatie.gouv.fr](mailto:alain.vuong@diplomatie.gouv.fr)

+33 1 53 69 31 01 / *33 7 62 44 45 60

Adjoint au chef de service : en cours de recrutement, une arrivée en décembre 2018

Annexe 1 :

Ressources documentaires disponibles

SGDSN<http://www.sgdsn.gov.fr/>

- Guide à destination des chefs d'établissement directeurs d'école
<http://www.sgdsn.gov.fr/vigipirate/guide-a-destination-des-chefs-detablissement-des-inspecteurs-de-leducation-nationale-et-des-directeurs-decole/>
- Réagir en cas d'attaque terroriste : <http://www.sgdsn.gov.fr/vigipirate/reagir-en-cas-dattaque-terroriste/>

Ressources MEN PPMS à destination des chefs d'établissement et directeurs d'école

- Mettre à jour le PPMS intrusion-attentat :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/3/ensel450_annexe1_751703.pdf
- Organiser un exercice :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/5/ensel450_annexe2_751705.pdf
- Alarme PPMS intrusion-attentat :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/7/ensel450_annexe3_751707.pdf
- Aide au diagnostic de mise en sûreté école ou établissement scolaire :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/9/ensel450_annexe4_751709.pdf
- Consignes de sécurité : <http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>
 - Guides parents 1^{er} degré http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf
 - Guide parents 2nd degré http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/22/4/2016_securite_guide_college_parents_web_616224.pdf

Annexe 2 :

AUDITS DE CYBERSÉCURITÉ

- **DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA SÉCURITÉ,**
- **OBTENIR UNE IDÉE PRÉCISE DU NIVEAU DE MATURITÉ DE CHACUN DES EGD EN TERMES DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION,**
- **ÉLABORER DES PLANS D' ACTIONS CORRECTIVES.**

Une fraction de l'allocation budgétaire « sécurité » a été dédiée à la sécurité des systèmes d'information, au bénéfice des établissements (72 EGD en priorité).

La société AxiansCybersécurité (Groupe Vinci) est le prestataire choisi (marché public).

Calendrier

- **de fin septembre 2018 à février 2019 (Italie, Royaume-Uni, Autriche, Belgique, Espagne, Mauritanie, Sénégal, Algérie, Maroc, EAU)**
- **de fin février 2019 à fin avril 2019 (Allemagne, Pays-Bas, Turquie, Egypte, Tunisie, Niger, Madagascar)**
- **en mai 2019 (Inde, Vietnam, Chine, Russie, République Tchèque, Portugal Argentine)**

Une démarche globale :

- ❑ Préparation : réunion de cadrage de l'audit en visioconférence/webex 2 à 4 semaines avant l'audit (présentation de la méthodologie, des acteurs, collecte de documents...)
- ❑ Semaine S : réalisation de l'audit de base sur place (durée 2 à 3 jours selon la taille des établissements) et restitution « à chaud »

- ❑ Semaine S+1 : rédaction du rapport intermédiaire, réception des commentaires et mise à jour du rapport
- ❑ Semaine S+2 : réunion de restitution finale et remise du plan d'actions

Annexe 3 :

Politique nationale de prévention et de lutte contre le harcèlement NAH!

Numéro vert 3020 (France)

Site internet dédié : ressources

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Prix NAH! 2018-2019 : circulaire

<http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcelement-2018-2019.html>

Journée nationale le jeudi 9 novembre 2018



Visite dans les locaux de France Média Monde



Objet : Rôle des médias dans la sécurité des Français établis hors de France

La commission « Sécurité et protection des biens et des personnes » s'est rendue au siège de France Média Monde (FMM) pour aborder le sujet de la sécurité de nos compatriotes à l'étranger avec Mme Cécile MEGIE, directrice de RFI et M. Jean-Christophe GERARD, directeur de la sûreté.

Après une présentation générale de France Média Monde, les responsables de FMM présents, insistent sur le fait que la sécurité de nos compatriotes reste une préoccupation quotidienne pour eux. « *Nous avons à l'esprit en permanence la sécurité de nos compatriotes et des populations auxquels on s'adresse* », tiennent-ils à préciser.

150 millions de personnes reçoivent les programmes des chaînes du groupe, par semaine.

L'équipe de FMM est consciente que la lettre « F » dans l'intitulé du nom du groupe peut, en cas de crise, devenir une cible. « *Nous avons toujours fait extrêmement attention à l'information que nous donnons. Cela nous anime quotidiennement dans la pratique de notre métier* », expliquent-ils.

Cette prise de conscience se fait à tous les niveaux, y compris au sein de la rédaction. FMM se fixe des règles et va jusqu'à l'embargo de certaines informations lorsque cela est nécessaire pour la sécurité de nos compatriotes. « *Cela peut arriver dans des zones où la situation est tendue et/ou les informations peuvent prêter à réaction auprès des populations françaises ou pas. Dans certaines situations il y a une nécessité de très grande prudence* », indiquent-ils.

Les journalistes de la rédaction en tant que porteurs du média pour lequel il travaille, sont aux premières loges du risque encouru. **Ex** : assassinat de journalistes de RFI.

Aujourd'hui, FMM représente 946 correspondants dans le monde et 15 langues

Sur le continent africain, la chaîne a une présence quasi monopolistique et est donc plus exposée à la problématique de la sécurité.

La directrice de la rédaction de RFI rappelle qu'aucun sujet à Paris n'est fait sans que le correspondant local ne soit consulté, évitant ainsi la diffusion d'informations pouvant mettre en danger des populations sur place.

Depuis 2014, une série de procédures et d'outils ont été mis en place sur les risques tant pour les journalistes des rédactions que pour les populations sur place.

113 journalistes sur l'ensemble des correspondants travaillent sur des zones à risque. Une formation sécurité a donc été mise en place.

Sur ces 113, 67 ont été formés de façon très approfondie à la gestion du risque et des conséquences de la diffusion de certaines informations sur les antennes. Des moyens supplémentaires ont également été mis à leur disposition. Le Centre de crise et de soutien intervient dans les formations.

Cette formation a été remaniée en 2015 et continue d'être évaluée en fonction de l'actualité. Six jours de formations payées par le groupe sont organisés à Paris pour les correspondants. Pensée avec des journalistes, cette formation est dédiée et est spécifique au métier de journaliste.

Une convention a été établie entre RFI et le MEAE via la cellule de crise, pour relayer les messages officiels du Quai d'Orsay, évitant ainsi la propagation de fausses informations.

Un point de situation sur la sûreté est effectué de façon permanente avec un suivi des correspondants au long court. Une évaluation est faite sur le besoin éditorial et les enjeux en terme de sécurité. Une fois cette évaluation terminée la stratégie de travail se fait en relation étroite avec les rédactions pour organiser le travail sur le terrain.

Une fois sur le terrain il y a un contact permanent avec les rédactions et la direction de la sûreté.

En cas de difficultés (cas non conforme), un plan de gestion de crise est lancé. Cette crise peut aller de l'arrestation arbitraire d'un journaliste à la blessure grave voire le décès. La cellule de crise FMM travaille en liaison avec le centre de crise et de soutien du MEAE.

Ex : Aout 2015 un correspondant FMM a été menacé par un groupe de terroristes. (Actions mises en place : contact avec le poste, déplacement sur place, audit de leurs habitations, de ce qu'ils font sur le terrain. Mise en place d'une sécurité sur leurs habitations avec une société de gardiennage).

La formation proposée par FMM profite à un grand nombre de médias français (Arte, France TV, Radio France, Gpe Lagardère ...).

FMM a établi une carte des risques dans le monde. Cette carte, différente de celle diffusée par le MEAE a été faite en fonction du niveau de sécurité spécifique aux médias. Les moyens sont mis en face pour réduire le risque, le travail des correspondants devant se faire. « *Nous restons très prudent mais il est important pour nous d'informer, c'est notre métier* ».

Audition de Madame Adrienne Charmet, Chargée de mission aux Relations institutionnelles au sein du Dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillance

Le Dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillance a été créé en réponse à l'augmentation des actes de cybermalveillance et à la suite de la promulgation le 18 juin 2015 de la stratégie nationale de sécurité du numérique

Publics concernés :

- Particulier
- Entreprises
- Collectivité

Le dispositif Cybermalveillance.gouv.fr a été préparé par l'ANSSI et copiloté avec le ministère de l'Intérieur avec le soutien des ministères de la Justice et de l'Économie et des Finances

17 octobre 2017 : lancement national de Cybermalveillance.gouv.fr

Ce dispositif est disponible aux Français de l'étranger avec la seule restriction que le réseau des prestataires disponibles sur le territoire national ne l'est pas pour nos compatriotes victimes d'attaques informatiques à l'étranger.

Forme juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP = public / privé) son Président en est Guillaume POUPARD et le Directeur général Jérôme NOTIN. Le GIP est organisé en 4 collèges :

- Collège étatique : institutions et administrations
- Collège des utilisateurs : associations de consommateurs etc..
- Collège des prestataires
- Collège des offreurs de solutions et de services : telco, entreprises de logiciels de sécurité

LES 3 MISSIONS DU DISPOSITIF CYBERMALVEILLANCE

1. Assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance

Accueil, conseils, mise en relation (22 000 parcours victimes)
Fort maillage territorial via les prestataires (1585 professionnels référencés)

2. Prévention et sensibilisation à la sécurité du numérique

Contenus sur le site
Informations et alertes sur les réseaux sociaux
Campagnes de sensibilisation

3. Observatoire de la menace numérique

Remontée d'informations par les prestataires référencés
Analyse des données et partage de statistiques

LE KIT DE SENSIBILISATION

« *Passer par le canal professionnel pour sensibiliser le particulier* »

Concept

- > Ensemble d'**outils pédagogiques** sur différents supports (vidéos, mémos fiches)
- > Mis à disposition des **entreprises, collectivités et associations**
- > Sous **licence ouverte Etalab 2.0** : prêt à être réutilisé et intégré dans des productions
- > Conçu avec et pour des **utilisateurs**
- > **Réalisé avec les membres du GIP**

Objectifs

- > Dispenser les **bonnes pratiques**
- > Accompagner la **transition numérique** et l'**inclusion** numérique
- > Faire **monter le niveau de sécurité** général de la population, en passant par les organisations professionnelles pour organiser la sensibilisation

Le premier kit de sensibilisation mis en ligne en juin 2018 couvre les points suivants : Sécurité des appareils mobiles, mots de passe, hameçonnage et la sécurité des usages personnels et professionnels.

Ce kit a déjà été téléchargé plus de 15 000 fois et contient les informations sous forme de Vidéo / Animation, Fiches pratiques et les Fiches réflexes.

Vous retrouverez toutes les informations en ligne :

Le site web : cybermalveillance.gouv.fr

Facebook : [@cybervictimess](https://www.facebook.com/cybervictimess)

Twitter : [@cybervictimess](https://twitter.com/cybervictimess)

LinkedIn : [@cybermalveillancegouvfr](https://www.linkedin.com/company/cybermalveillance-gouv-fr)

—

ALAIN BAUER, Professeur de criminologie au CNAM, New-York et Shanghai

En commission, il nous arrive parfois de traiter de sujets que nous semblons connaître sur le bout des doigts, tant nous nous sentons experts, concernés par la réalité du terrain, réalité que nous interprétons, nous Français établis à l'étranger, en fonction de nos sensibilités, de nos expériences respectives et de notre culture multicolore qui constitue notamment la richesse de la France.

Cela n'a certainement pas été le cas lors de l'audition du Professeur Alain Bauer, qui, lors de sa conférence, nous a imposé l'humilité et la franche impression que nos analyses et nos points de vue manquaient souvent de profondeur et de finesse d'analyse logique et méthodique. Comme dit Saint Exupéry : — On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux.

— Contrairement aux pays anglo-saxons Royaume-Uni (400) et États-Unis(4000), la France ne possède qu'un seul et unique professeur en criminologie, c'est le Professeur Alain Bauer. Si la France a inventé cette science, cette dernière n'est traitée que sous le prisme judiciaire voire via des sociologues, des démographes, des économistes, des gestionnaires, des informaticiens, des démographes, des psychiatres, des psychologues, etc. Ce qui dénature totalement l'objectif d'une analyse claire et utile sur le sujet de la criminologie.

Comprendre le crime, les criminels, les victimes, les circonstances, malgré les efforts des pères fondateurs de cette science comme Émile Durckheim ayant fait des études exemplaires sur le [suicide](#) ou la [religion](#), constituent toujours les bases d'une analyse fine de la sociologie moderne et de la criminologie où malheureusement certaines sciences comme la **polémologie** (littéralement « science de la guerre », qui est une branche de la [théorie des relations internationales](#) mettant l'accent sur la compréhension des [conflits](#), de leur origine et de leur fonctionnement n'est non seulement plus enseignée en France, mais où il n'existe aucune structure en France pour l'enseigner.

À propos de l'évolution des services de renseignement français : Ils ont connu plusieurs réformes voulant sortir de la culture du contre-espionnage datant des années 1970 pour migrer vers une culture de la lutte anti-terroriste : Création de la délégation parlementaire du renseignement, DCRI vers DGSI, Coordination nationale du renseignement à la Présidence de la République, l'académie du renseignement, formation des analystes du renseignement français interservices, notamment au Conservatoire des arts et métiers, à l'École de guerre, à l'École de la gendarmerie nationale et toute une série de services sur la question de l'analyse.

Sur la question terroriste en tant que telle, il y a un paradoxe entre l'émotion médiatique et l'importance de l'ampleur accordée à l'événement proprement dit, premier objectif des terroristes quel que soit le nombre de victimes.

En effet, la gestion de l'évènement faisant que tout se déroule dans l'instant, (tweets, réseau sociaux, addiction aux nouveaux moyens de communication, ...) dénature complètement l'analyse de la situation au profit d'une surmédiatisation de l'événement qui profite bien aux terroristes puisque c'est le but recherché.

Le concept de terrorisme étant une invention française, on notera que le premier attentat à la voiture piégée de l'histoire, perpétré par l'état le 24 décembre 1800 (*L'Attentat de la rue Nicaise contre Bonaparte*, également connu sous le nom de « conspiration de la machine infernale »).

Jusqu'en 1989, date de la chute du mur de Berlin, le terrorisme est 100% politique et il est contrôlé par Washington et Moscou. Tous les conflits dans le monde commencent et s'arrêtent selon le bon vouloir de ces deux capitales. La chute du mur de Berlin dévoilera la quantité innombrable de conflits et autres attentats perpétrés par l'un ou l'autre des belligérants et loin de ce qu'on pouvait imaginer à l'époque.

Faute d'ennemi, l'état doit en inventer un nouveau : Cela sera la Chine...(idéologie marxiste-léniniste, démocratie interne qualifiée de rugueuse, vellétés sur Hong Kong, etc.)

Dix ans avant 1989, trois événements déclencheurs de bouleversements géostratégiques planétaires se sont déroulés et sont passés au travers de toute analyse des services de renseignement susceptible d'alerter la communauté internationale :

— Fin 1979, à la Mecque un événement important se produit. Il s'agit d'une tentative de prise de pouvoir par un groupe d'anciens étudiants Saoudiens, Égyptiens et autres, sortis de l'université de Médine et dirigés par un certain Kotaybi issu d'une des plus puissantes tribus du Hidjas prend le contrôle de la Mecque, prononce un discours, qualifie publiquement le roi d'Arabie Saoudite d'apostat et déclare le Djihad sous sa forme la plus violente sachant que le Djihad possède plusieurs degrés.

Les forces saoudiennes ne peuvent rien faire, le Roi ayant perdu le contrôle de la Mecque, fait appel au GIGN (Groupement d'Intervention de Gendarmerie Nationale) qui, après une reconversion rapide à l'islam, reprend le contrôle de la Mecque dans un bain de sang. La responsabilité de la France dans la reprise de la Mecque lors d'une première tentative de reprise du Khalifat est le cœur de la récrimination des islamistes à l'égard de la France.

Nous avons empêché la première tentative de renversement du régime d'Arabie saoudite sans en évaluer les conséquences quant à la responsabilité de la France dans la perception extrême de cet affront considéré comme un casus belli destructeur et sans fin.

— Le second épisode se déroule à Kaboul, où le gouvernement communiste d'Afghanistan est déchiré entre deux factions, le *khalq* (Parti démocratique populaire d'Afghanistan) et le Parchamen guerre et des désaccords surgissent entre le Président et le premier ministre. Assassinat du Président par le Premier ministre qui provoque une guerre civile. Cette guerre se répand hors Afghanistan. L'armée rouge envahit l'Afghanistan et les occidentaux sous l'impulsion des Pakistanais décident de se venger de ce que l'ennemi rouge a fait durant des années en créant un conflit de type vietnamien.

— Enfin, l'épisode iranien, où les Américains considèrent par erreur que Khomeiny va mettre en place une sorte de démocratie locale revisitée par le chiisme et qui va finalement se retourner contre eux (envahissement de l'Ambassade des États-Unis à Téhéran et prise d'otage des diplomates américains).

Ces trois événements centraux vont changer complètement les calculs après la chute du mur de Berlin et placer l'Arabie Saoudite au centre de la stratégie de défense des intérêts occidentaux dans la région.

Durant cette période, nous avons envoyé des dizaines de milliers de volontaires en Afghanistan dont un nombre considérable d'Algériens qu'on va d'ailleurs dénommer « les Afghans ».

En 1989, après le retrait de l'Armée rouge, les Afghans se battent entre eux. Une deuxième guerre civile va durer jusqu'à l'élimination du commandant Massoud en 2001 et à partir de laquelle, nous passons à une toute autre histoire.

A partir de là, Ben Laden revient en Arabie Saoudite et écrit au Roi où il lui signifie deux points essentiels :

Apostat, car la présence d'Américains impies sur le sol sacré n'est pas acceptable et un Djihad consistant à faire la guerre aux Américains en Arabie Saoudite telle qu'elle a été faite aux Russes en Afghanistan.

Les Algériens « Afghans » aguerris reviennent en Algérie et forment le parti politique FIS (Front Islamique du Salut) avec l'assentiment des pays occidentaux considérant que la démocratie (en mode occidental) doit être appliquée dans ces pays...

Le FIS gagne finalement les élections, locales, cantonales et législatives. Cela dérange le gouvernement algérien et ses services de sécurité d'autant que les pays occidentaux choqués par cet événement, n'ont aucune envie de voir arriver un Khalifat à leurs frontières.

Le Processus électoral sera donc violemment stoppé. Suite à cela, une répression féroce s'abat dans le pays et de là est créée une résistance sous la forme d'armée clandestine dénommée l' AIS (Armée islamique du salut) et se subdivise en GIA (Groupes islamiques armés) gardant toutefois des revendications politiques et décide de commettre des attentats sur le territoire et chez les principaux alliés de l'Algérie, dont la France, en réaction à l'arrêt brutal du processus électoral par le pouvoir et l'armée algérienne.

De cette subdivision, naît le GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat) revendiquant des principes eschatologiques et théologiques.

Apparaît à ce moment (1995) une nouvelle forme d'individus terroristes revendiquant d'autres raisons... On les dénommera « les Hybrides ». Le premier, Khaled Kelkal, embauché par le GIA a un profil dit ordinaire. Il décide de vivre sa vie en criminel et commet des attentats en France puis est abattu par les gendarmes. Cette situation inédite amène à découvrir un nouveau profil : celui d'un criminel passant au terrorisme...

À cette période et contrairement à ce que tout le monde croit savoir, la dénomination « Al QAIDA » et à sa tête Ben Laden, n'est qu'une pure invention des services de renseignement américains (magistrat américain en charge du dossier Ben Laden). En effet la vraie dénomination de cette organisation est « Le Front international islamique pour le Djihad contre les juifs et les croisés », organisation non pyramidale et complètement décentralisée, c'est une structure nébulaire, elle a un cœur mais elle n'a pas de tête et ils sont toujours opérationnels, malgré l'élimination de Ben Laden.

On les a armés et structurés avec un grand nombre de services de renseignement de nos alliés et c'est pour cela que les attentats sont déjoués pour la plupart, notamment grâce à la coopération des services de renseignement algériens, palestiniens, israéliens entre autres.

Tous les attentats commis par Al Qaida sont anticipés puis déjoués visant la France (bâtiment pétrolier français ayant pour objet de fermer des détroits, Airbus d'Alger visant à une répétition de l'attentat du 11 septembre, l'opération Bojinka à Manille (connue aussi sous le nom de projet Bojinka) était un plan d'attentats terroristes sur des avions de lignes américains découvert en janvier 1995. Ce plan est considéré comme le précurseur des attaques terroristes du 11 septembre 2001 visant des bâtiments symboliques du nord-est des États-Unis) ou des opérations comme la Cathédrale de Strasbourg, l'Ambassade des États-Unis à Paris, etc.

Nos services sont adaptés car ils les ont vus au combat durant la guerre en Afghanistan.

Arrive dix-sept ans après l'élimination de Khaled Kelkal en France, un certain Mohamed Merah, adversaire inattendu. Depuis, le criminel « modèle » (dealer, trafiquant, proxénète, etc.), passe au terrorisme loin de toute motivation spirituelle.

Par ailleurs, et contre l'avis de Ben-Laden, Zarkaoui cible particulièrement les chiïtes. Quand Zerkaoui est éliminé par une frappe américaine ciblée, il est rapidement remplacé entre autre par un certain Baghdadi puis un événement survient, c'est la sainte alliance des sunnites issue du camp de rétention de Boukaa (Irak) contre les Américains.

Ce processus va amener la création autour des anciens de l'armée de Saddam Hussein d'une force très structurée qui devient une puissance locale dans le triangle sunnite. Ils prennent d'une manière inattendue la ville de Mossoul et créent avec les dollars et les armes dérobées aux américains l'« État islamique » avec des filiales en modifiant totalement l'organisation du terrorisme entre 50 et 60 000 individus armés.

C'est la première organisation à avoir autant de féminisation (30%), ¼ de convertis et elle attire les criminels.

Elle désigne « les lions du Khalifat » salariés partant en mission extérieure, « les soldats du Khalifat » comme ceux qui sous-traitent des actions terroristes (*ubérisation* du terrorisme), « les inconnus du khalifat » en fonction de l'action, souvent par opportunité hilarante ou tragique, où quelques fois certains attentats ne sont ni reconnus ni revendiqués (exemple : attaque du musée juif de Bruxelles, attentats de Las Vegas).

C'est l'organisation la plus numérique de l'histoire. Elle utilise l'algorithme pour le recrutement pas seulement pour la propagande. Elle utilise beaucoup les forums, les réseaux sociaux, une mise en scène hollywoodienne de la guerre en utilisant la culture des films occidentaux. Culture de la haine et de la barbarie mais toujours apolitique.

Face à cela nous sommes dans la difficulté ; passage d'un terrorisme politique à un terrorisme hybride. Cela nécessite dans nos esprits une révolution culturelle.

En effet, il y a trois cultures dans le renseignement :

- L'espionnage où tout est bon à prendre (temps, espace, information, etc.)
- Le contre-espionnage : tout est secret et j'ai le temps, pour ne pas me faire repérer

Cependant, dans l'anti-terrorisme c'est l'inverse car le temps est court et il faut parler et apparaître au grand jour.

Les clivages entre la culture de la DST et celle des renseignements généraux au sein de la police a amené ces derniers à être absorbés par la DST jusqu'à la création de la DGSI.

- La diversité des objectifs :

En l'occurrence les Français de l'étranger sont une cible assez facile, naturelle et logique compte tenu de leur nombre important et des intérêts français qu'ils représentent.

Pour ce qui concerne le niveau de risques, il faut savoir que 90% des attentats programmés n'ont pas lieu à grâce à la bêtise, la stupidité et l'amateurisme de leurs auteurs et surtout par l'efficacité et l'action des services de sécurité depuis leurs restructurations ainsi l'arrivée d'analystes au sein de la DGSI, d'écoles spécialisées et de coopération entre tous les services.

- Organisation de l'espace : Nous avons jusque dans les années 1970, une logique de type Vauban : On sait de loin qu'on est attaqué, on résiste au plus près si on est attaqué et on sauve les meubles autant que faire se peut. À partir de cette époque, au nom de l'ouverture au monde, de la construction de l'Europe, on a levé toutes les barrières de contrôle (receveur dans le bus, accès dans les espaces publics, gares, aéroports, etc.) pour prioriser la gestion de circulation des flux (absolument éviter les queues interminables).

Il y a un vrai souci sur la régulation par l'État sensé tout contrôler, dans l'utilisation des drones d'une part et d'autre part, dans l'utilisation d'Internet.

Si on décrète qu'Internet est un espace de liberté, il y a lieu de constater que c'est un espace incontrôlable comparé à des voitures avec des chauffards sans code de la route.

En France, nos dispositifs de sécurité informatique sont pratiquement inexistant, peu opérationnels et contrairement à d'autres pays comme les États-Unis, l'Iran, la Chine, la Russie, Israël, nous ne nous sommes pas préoccupés qu'Internet marchait avec des portes. Comme une autoroute à péage, il y a 13 portes numérotées de A à M. La France n'a pas de lettre affectée :

Les grands pays peuvent fonctionner en mode interne en cas de crise majeure de réseau. Ce n'est pas le cas de la France car il n'y pas de portes françaises pour Internet. Nous nous exposons à ce que l'ensemble de notre réseau peut tomber sans que nous n'ayons aucune solution de rechange car nous **n'avons pas investi dans le cœur du réseau sans nous soucier des dégâts incommensurables et dramatiques que cela pourrait engendrer. Comme le réseau électrique, notre réseau Internet est fragile.**

Si en France nous sommes la cible de plusieurs milliers d'attaques de destruction par jour, la capacité destructrice existe. La défense et la protection sont au cœur du débat et nous avons un retard important sachant qu'il y a des guerres perpétrées entre Etats sur ce terrain.

En conclusion : « *En matière de grandes catastrophes, il faut toujours privilégier la «connerie» au complot* », Michel Rocard.—

Visite au Sénat : rencontre avec le sénateur M.Christian Cambon, président de la commission des affaires étrangères de la défense du sénat.



Après un accueil chaleureux du sénateur Ronan Le Gleut, nous voici transportés dans l'ancienne chapelle du Sénat réaménagée en salle de conférence exceptionnelle où le Maître des lieux, Monsieur le sénateur Cambon, président de la commission des Affaires étrangères et de la défense du Sénat, nous reçoit avec beaucoup d'enthousiasme. En guise de bienvenue, il nous déclare que l'AFE n'est pas assez en lien avec le Sénat et notre visite témoigne de cette volonté de mieux nous faire connaître. Il demande à ce que les rencontres soient plus régulières et que nos rapports sur la sécurité lui soient transmis considérant que sa commission doit être un lien et un relai d'idées. Il précise que le poids diplomatique du Sénat doit avoir autant d'impact en France qu'à l'étranger. Il nous invite à nous présenter et à faire un tour de table avec les élus présents.

Sujets abordés par les membres de la commission de l'AFE.

- ❖ Irlande : Brexit et réapparition de l'insécurité
- ❖ Benelux : Europe et politique de défense commune
- ❖ Autriche : journée d'intégration défense. La loi votée en juillet donne l'obligation d'organiser cet événement à l'étranger. La présence culturelle française qui doit être protégée partout dans le monde.
- ❖ Égypte : après la révolution, un gouvernement très rigoureux sur la sécurité en général. Mise en place d'un plan d'ilotier et de communication très importants pour la communauté française.
- ❖ Liban : 4,5 millions d'habitants, 1,5 millions de réfugiés syriens, 200.000 irakiens et 300.000 palestiniens. Paupérisation de la communauté française, budget CCPAS le plus important au monde, 43 établissements d'enseignement français. Il ne faudrait pas que le Liban devienne la salle de jeu des puissances internationales.
- ❖ Sénégal : 25.000 français, population locale jeune qui attend beaucoup de son gouvernement, CAMPUS France veut en faire l'élite des pays africains. Une armée française importante avec 100 réservistes citoyens.
- ❖ Gabon : Présence militaire importante et appréhension de la voir réduire voire même partir. Les expatriés et une partie de la population locale peu rassurée si ces options étaient retenues.
- ❖ Hong Kong : La Chine est de plus en plus présente sur le territoire hongkongais. Des difficultés apparaissent pour l'obtention de visas. Renfermement de la Chine sur elle-même.
- ❖ Algérie : relations diplomatiques en dent de scie, retrait des forces de police autour des emprises diplomatiques françaises en Algérie suite à la décision du gouvernement français de retirer la protection de l'ambassade et des consulats algériens en France.
- ❖ États-Unis : 500 000 français mais seulement 150.000 enregistrés. Beaucoup de binationaux. Problèmes climatique (tornades), président imprévisible sur les problèmes de santé, immigration, insécurité.

- ❖ Burkina Faso : Excellentes relations diplomatiques avec la France, mais il est important de revoir la coopération. Sahel : 75 000 soldats occidentaux dont un effort et un budget exceptionnel prévu par notre gouvernement pour l'armée française qui n'a pas volonté de partir de cette partie du monde car cela mettrait toutes les communautés françaises en péril.

Après ce tour de table, le président Christian CAMBON est particulièrement intéressé par nos informations de terrain qu'il qualifie de concrètes et il prône une réelle coopération entre nos deux commissions. Le Président insiste sur l'importance des groupes d'amitiés parlementaires tout comme en la diplomatie parlementaire, véritable dialogue entre les peuples.







LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est l'une des sept commissions permanentes du Sénat. À la différence de l'Assemblée nationale, où il existe deux commissions distinctes, le Sénat a fait le choix d'une commission unique, afin d'avoir une vision globale des enjeux de politique étrangère et de défense.



COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT


Composition

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est composée de [49 sénateurs](#) désignés de manière à représenter proportionnellement tous les groupes politiques du Sénat.

Fonctionnement

La commission se réunit chaque semaine. L'ordre du jour est fonction de l'actualité internationale et du calendrier législatif.

Elle est présidée par **M. Christian CAMBON** (Les Républicains – Val-de-Marne)

<p>Président M. Christian CAMBON</p> 	<p>Vice-Présidents</p> <p>M. Pascal ALLIZARD M. Bernard CAZEAU Mme Hélène CONWAY-MOURET M. Robert del PICCHIA M. Thierry FOUCAUD Mme Sylvie GOY-CHAVENT M. Jean-Noël GUÉRINI M. Joël GUERRIAU M. Cédric PERRIN M. Gilbert ROGER</p> <p>Secrétaires</p> <p>M. Olivier CIGIOTTI Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM M. Philippe PAUL M. Rachid TEMAL</p>	<p>Membres</p> <p>M. Jean-Marie BOCKEL M. Gilbert BOUCHET M. Michel BOUTANT M. Olivier CADIC M. Alain CAZABONNE M. Pierre CHARON M. Edouard COURTIAL M. René DANESI M. Gilbert-Luc DEVINAZ M. Jean-Paul EMORINE M. Bernard FOURNIER M. Jean-Pierre GRAND M. Claude HAUT Mme Gisèle JOURDA M. Jean-Louis LAGOURGUE M. Robert LAUFOAULU M. Ronan LE GLEUT</p> <p>M. Jacques LE NAY M. Rachel MAZUIR M. François PATRIAT Mme Marie-Françoise PEROL-DUMONT M. Gérard POADJA M. Ladislas PONIATOWSKI Mme Christine PRUNAUD Mme Isabelle RAIMOND-PAVERO M. Stéphane RAVIER M. Hugues SAURY M. Bruno SIDO M. Jean-Marc TODESCHINI M. Raymond VALL M. André VALLINI M. Yannick VAUGRENARD M. Jean-Pierre VIAL M. Richard YUNG</p>
---	---	--

LES MISSIONS

► L'ACTIVITÉ LÉGISLATIVE

Le travail législatif de la commission s'articule autour de **trois types de textes** :

▪ **Les projets de loi autorisant la ratification des traités et accords internationaux**

La commission est saisie au fond de l'ensemble des projets de loi autorisant la ratification des traités ou accords internationaux, à l'exception des conventions fiscales qui sont renvoyées à la commission des finances. Au cours des trois dernières sessions, la commission a examiné **87 textes** d'importance très variable.

▪ **Les projets ou propositions de loi qui concernent la politique étrangère ou la défense**

Au cours des trois dernières sessions, la commission a notamment été saisie du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2015-2019 et de la proposition de loi relative au renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires (2014-2015). Elle a également rendu 4 rapports pour avis sur des projets de loi dont la commission des lois était saisie au fond, dans le domaine du renseignement, de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité.

▪ **La participation à l'examen et au vote du budget**

Sur le projet de loi de finances, la commission publie chaque année **11 rapports budgétaires pour avis** dans son domaine de compétence (notamment les missions « Défense », « Action extérieure de l'Etat » et « Sécurités »).

Elle désigne à cette fin un binôme de rapporteurs, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition.

L'examen du projet de loi de finances pour 2018 a donné lieu à **12 auditions** en commission.

Les rapporteurs budgétaires pour avis de la commission

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT	DÉFENSE	DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Action de la France en Europe et dans le monde <ul style="list-style-type: none"> M. Ladislav Poniatowski M. Bernard Cazeau • Diplomatie culturelle et d'influence <ul style="list-style-type: none"> M. Robert del Picchia M. André Vallini • Français à l'étranger et affaires consulaires <ul style="list-style-type: none"> M. Jean-Pierre Grand M. Rachid Temal 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement et prospective de la politique de défense <ul style="list-style-type: none"> M. Pascal Allizard M. Michel Boutant • Préparation et emploi des forces <ul style="list-style-type: none"> M. Jean-Marie Bockel Mme Christine Prunaud • Soutien de la politique de défense <ul style="list-style-type: none"> M. Joël Guerriau M. Gilbert Roger • Equipement des forces / Excellence technologique des industries de défense <ul style="list-style-type: none"> M. Cédric Perrin Mme Hélène Conway-Mouret 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du travail gouvernemental (Cybersécurité) <ul style="list-style-type: none"> M. Olivier Cadic M. Rachel Mazuir • AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC <ul style="list-style-type: none"> • France Médias Monde / TV5 Monde <ul style="list-style-type: none"> Mme Joëlle Garriaud-Maylam M. Raymond Vall • SÉCURITÉS <ul style="list-style-type: none"> • Gendarmerie nationale <ul style="list-style-type: none"> M. Philippe Paul M. Yannick Vaugrenard

► L'INFORMATION ET LE CONTRÔLE

Les auditions

La commission organise de nombreuses **auditions** (151 au cours des trois dernières sessions). Ces auditions s'accompagnent le plus souvent de **notes d'information** réalisées par le service.

Les missions

Des délégations de la commission se déplacent traditionnellement sur les **théâtres d'opérations** où sont engagées les troupes françaises.

Une fois par an, une délégation se rend également aux **Nations unies** à l'occasion de l'assemblée générale.

Les rapports d'information

La commission réalise **des rapports d'information** dans ses domaines de compétence. Certains de ces rapports ont pour objet de permettre à la commission de donner son avis sur les contrats d'objectifs et de moyens des opérateurs en charge de l'action extérieure de l'Etat.

Au cours des trois dernières sessions, **20 rapports d'information** ont été publiés.

Les rapports d'information publiés au cours de la session 2016-2017

<ul style="list-style-type: none"> • 2 % du PIB : les moyens de la défense nationale • Drones d'observation et drones armés : un enjeu de souveraineté • La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Institut français : un contrat d'objectifs sans moyens suffisants • Australie : quelle place pour la France dans le nouveau monde ? • Le contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020 entre l'Etat et France Médias Monde.
Les rapports d'information en préparation en 2018	
<ul style="list-style-type: none"> • Le service national universel : pour quoi faire ? • L'avenir d'Expertise France 	<ul style="list-style-type: none"> • Où va la Libye ?

Les formes particulières de contrôle

Le contrôle de l'exécution de la loi de programmation et du budget de la défense

Les rapporteurs pour avis de la mission Défense effectuent un suivi régulier de l'évolution des moyens budgétaires consacrés à la défense et évaluent l'efficacité des dépenses militaires. Ils auditionnent plusieurs fois dans l'année des représentants du ministère de la défense pour faire le point sur l'exécution de la loi de finances et toute autre question relative au budget de la défense.

La loi de programmation militaire (LPM) pour 2014-2019 a renforcé les moyens de contrôle de la commission, en prévoyant notamment :

- la possibilité pour le président, les rapporteurs pour avis dans leur domaine d'attribution et, éventuellement, les membres de la commission désignés par celle-ci pour un objet déterminé, de procéder à toutes auditions qu'ils jugent utiles et à toutes investigations sur pièces et sur place auprès du ministère de la défense, des organismes qui lui sont rattachés et, le cas échéant, des ministères chargés de l'économie et des finances ;

- la présentation par le ministre de la défense, chaque semestre, d'un bilan détaillé de l'exécution des crédits de la mission « Défense » de la loi de finances et de la LPM ;

- la tenue de débats en séance sur les opérations extérieures (OPEX) en cours et l'exécution de la Loi de programmation militaire.

Débat et vote sur l'intervention des forces armées à l'étranger

Depuis la révision du 23 juillet 2008, l'article 35 de la Constitution prévoit que le Gouvernement doit informer le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.

Débats d'information sur l'engagement des forces armées (sans vote) au cours des trois dernières sessions

- 15 septembre 2015 : débat sur l'engagement des forces aériennes au-dessus du territoire syrien

Débats autorisant la prolongation de l'intervention au-delà de 4 mois (avec vote) au cours des trois dernières sessions

- 13 janvier 2015 : autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Irak
- 25 novembre 2015 : autorisation de prolongation de l'engagement des forces aériennes au-dessus du territoire syrien

La délégation parlementaire au renseignement

Le Président de la commission est membre de droit de la délégation parlementaire au renseignement qui suit les activités des services de renseignement. La commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS) est placée en son sein.

► LES AUTRES ACTIVITÉS

Les relations interparlementaires

La commission est amenée à recevoir fréquemment **des responsables d'organisations internationales, de gouvernements ou de parlements étrangers.**

Elle entretient des relations régulières avec les commissions homologues des **autres parlements de l'Union européenne et avec le Parlement européen.** Une délégation de la commission participe deux fois par an au Forum interparlementaire sur la PESC-PSDC.

Afin de suivre la mise en œuvre des **accords franco-britanniques de défense et la coopération bilatérale, un groupe de travail conjoint**, composé de représentants des commissions de la défense de la Chambre des Communes, de la Chambre des Lords, de l'Assemblée nationale et du Sénat, a été institué. Ce groupe se réunit chaque semestre, alternativement en France et au Royaume-Uni.

De la même façon, des réunions biannuelles ont lieu avec l'Assemblée nationale et le **Bundestag** pour évoquer la relation de défense franco-allemande et les progrès de l'Europe de la défense.

Enfin, des sénateurs de la commission participent à **l'assemblée parlementaire de l'OTAN.**

Les activités extérieures

Les sénateurs de la commission participent chaque année, aux côtés des députés de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, **aux Universités d'été de la défense**, qui réunissent des parlementaires, des militaires et des industriels intéressés par les questions de défense, pour y présenter les rapports d'information adoptés pendant l'année écoulée.

Mme Dorothee ROY , conseillère, chef de service <i>Organisation générale et coordination des travaux de la commission. Politique étrangère de la France. Problèmes généraux de Défense nationale. ONU</i>	(00 33) (0) 1 42 34 23 64 <i>d.roy@senat.fr</i>
M. Jean-Marc VIRIEUX , conseiller hors classe <i>Secrétariat de la délégation parlementaire au renseignement et de la commission de vérification des fonds spéciaux Coordination du travail gouvernemental : programme 129 (SGDSN – cyberdéfense) Mission défense : Environnement et prospective de la politique de défense - partie renseignement (programme 144) Audiovisuel extérieur (programmes 844 et 847) Questions stratégiques. Amérique du nord</i>	(00 33) (0) 1 42 34 35 06 <i>jm.virieux@senat.fr</i>
Mme Lise MÉNAGER , conseillère <i>Mission défense : Préparation et emploi des forces (programme 178) Suivi des OPEX Mission Action extérieure de l'État : Action de la France en Europe et dans le monde (programme 105) OTAN et secrétariat de l'AP-OTAN Asie – Océanie</i>	(00 33) (0) 1 42 34 23 35 <i>l.menager@senat.fr</i>
Mme Cécile LAMBRECQ , conseiller <i>Mission défense : Soutien de la politique de défense (programme 212) titre II Personnels civils et militaires - Suivi des OPEX Mission Action extérieure de l'État : Français de l'étranger et affaires consulaires (programme 151) Questions migratoires Russie, Caucase, Asie centrale, Europe orientale</i>	(00 33) (0) 1 42 34 23 02 <i>c.lambrecq@senat.fr</i>
Mme Catherine FORGEARD , conseillère <i>Mission défense : soutien de la politique de défense (programme 212, hors titre 2) Lien armée-Nation Mission Action extérieure de l'État : Diplomatie culturelle et d'influence (programme 185) Diplomatie économique - Négociations commerciales internationales – G7(8)-G20 Francophonie – Environnement – Droits de l'homme Union européenne – Défense européenne (PSDC – PESC) - Balkans – Turquie - Amérique latine</i>	(00 33) (0) 1 42 34 23 03 <i>c.forgeard@senat.fr</i>
M. Marc SCHOR , conseiller <i>Mission défense : Equipement des forces (programme 146) - Environnement et prospective de la défense - partie recherche (programme 144) Financement et contrôle de la politique de défense Industrie de défense européenne – Base industrielle et technologique de défense Dissuasion, désarmement, prolifération – Suivi des OPEX Proche et Moyen-Orient</i>	(00 33) (0) 1 42 34 46 53 <i>m.schor@senat.fr</i>
M. Marc PARCELIER , administrateur principal <i>Gendarmerie (Mission Sécurité - programme 152) Mission Aide publique au développement (programmes 110 et 209) Cadre juridique des armées Afrique, Afrique du Nord et Sahel</i>	(00 33) (0) 1 42 34 38 97 <i>m.parcelier@senat.fr</i>
Mme Marie-Agnès ROURE , administrateur-adjoint de grade exceptionnel <i>Renseignements. Documentation. Suivi de l'application des lois. Dossier législatif. Traités et conventions – Correspondant « Archives »</i>	(00 33) (0) 1 42 34 20 57 <i>ma.roure@senat.fr</i>
M. Nassim YOUSSEF , administrateur-adjoint principal <i>Secrétariat de la délégation parlementaire au renseignement et de la CVFS Renseignements. Documentation. Suivi de l'application des lois. Dossier législatif. Traités et conventions</i>	(03 33) (0) 1 42 34 24 77 <i>n.youssef@senat.fr</i>
M. Eric LIZÉ , secrétaire administratif de grade exceptionnel <i>Renseignements. Documentation. Organisation des missions</i>	(00 33) (0) 1 42 34 31 46 <i>e.lize@senat.fr</i>
Secrétariat	
Mme Ghislaine MERCIER , assistante de direction de grade exceptionnel	(00 33) (0) 1 42 34 30 37 <i>g.mercier@senat.fr</i>
Mme Martine COURTY , assistante de direction de grade exceptionnel	(00 33) (0) 1 42 34 23 58 <i>m.courty@senat.fr</i>
Mme Brigitte PAILLET , assistante de direction principale	(00 33) (0) 1 42 34 27 54 <i>b.paillet@senat.fr</i>
Permanence de la commission	(00 33) (0) 1 42 34 46 29

L'actualité et les travaux de la commission sont consultables sur le site du Sénat <http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>

Résolution N°1

Assemblée des Français de l'étranger,

Vu la loi de programmation militaire 2019-2025 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

Considérant :

- Que la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire à tous les citoyens, femmes et hommes, âgés de 16 à 25 ans,
- Que les pouvoirs publics et les forces armées organisent des JDC en France et dans le monde,
- Que les JDC sont l'occasion de découvrir les métiers et les spécialités, civiles et militaires qu'offre la Défense aux jeunes,
- Que l'objet de ces journées est également de susciter et de renforcer l'esprit d'appartenance à la nation française,
- Que lors de ces JDC des volontaires, notamment réservistes et/ou issus de la société civile contribuent activement à ces formations.

Demande :

- La stricte application de la loi par l'organisation des JDC,
- Que les autorités militaires et consulaires, permettent à des volontaires issus de la société civile française établie à l'étranger, de contribuer à ces JDC, notamment en cas de difficultés d'organisation de ces journées par manque de moyens budgétaires, humains ou matériels,
- Que la liste de ces volontaires soit communiquée au Conseil Consulaire du poste concerné.

Résultats	Adoption en séances
Unanimité	
Nombre de voix « pour »	
Nombre de vox « contre »	
Nombre d'adhésions	